

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date de convocation</u> : 30 août 2024
Réf : 24128 Objet : ; TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DRAVACHET/LAVANCHY PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 74	Présente) : M. MUFFAT Michel - - M. DENNE Jean – Claude M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha – Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent - me QUOEX Valérie - Mme MICHAUD Carole Excusé(e) : - Mme SIBIL Christine- M. ROSSET André Procuration : néant Secrétaire de séance : Mme TAVERNIER Marie- Laure

Monsieur Michel MUFFAT présente le projet de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la route du Dravachet et la route du Lavanchy

Ces secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable élaboré par le Sivom de la vallée d'Aulps en 2015, puis mis à jour en 2018 : ces réseaux sont anciens , en amiante ciment et la commune intervient régulièrement sur des fuites.

Afin de supprimer ces fuites, la commune a confié au cabinet Profils Etudes la mission de maîtrise d'œuvre du projet :

les travaux consistent en la suppression de ces conduites vétustes pour les remplacer par une nouvelle conduite, conforme à la défense incendie ; avec reprise d'environ 29 branchements existants et création de 3 nouveaux poteaux incendie .

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 513 665.00 € HT soit 616 398.00 € TTC.

Calendrier prévisionnel : fin 2024 : mise au point du dossier de consultation des entreprises, consultation prévue pour janvier 2025, et démarrage des travaux fin mars/ début avril 2025.

Monsieur MUFFAT indique que ces travaux entrent dans les critères de financement du département et peuvent être présentés au prochain programme de financement 2025.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant sollicité HT	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	154 099.50	30 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	359 565.50	20 %
Total	513 665.00	100 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le programme prévisionnel de travaux et de l'autoriser à solliciter l'aide financière Conseil départemental de Haute-Savoie au titre de la programmation 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme prévisionnel de travaux tel que présenté,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de Haute- Savoie une demande de subvention pour financer cette opération à hauteur de 30 %.
- **CHARGE** Monsieur le maire de toutes démarches relatives à la présente délibération.

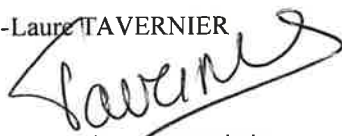
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Pour extrait conforme, le 16/09/2024

Le Maire, Jean-Claude DENNE

Le secrétaire de séance,

Marie-Laure TAVERNIER



Certifié exécutoire par transmission

Au représentant de l'état le

Et publication le

